



## Victoire éclatante contre l'industrie en Cour supérieure

*L'interdiction totale de la publicité du tabac serait aujourd'hui mieux défendue, avance le juge André Denis*

DENIS CÔTÉ

Les trois grands manufacturiers de cigarettes au pays viennent de mordre la poussière en Cour supérieure du Québec. Le 13 décembre, au terme d'un procès débuté en janvier 2002, le juge André Denis a rejeté toutes les oppositions de l'industrie à l'égard de la *Loi sur le tabac* du Canada. Adoptée en 1997, cette loi interdit la grande majorité de la publicité du tabac et introduit des règlements tel celui imposant les actuels avertissements illustrés sur les paquets de cigarettes. Un amendement adopté en 1998 bannira aussi, à compter d'octobre 2003, toute commandite d'événement liée à une marque de cigarettes.

Le juge Denis a reconnu que la liberté d'expression des fabricants, mal utilisée – pour promouvoir des produits qu'ils savent nocifs –, n'a pas la même légitimité que celle des artistes ou des journalistes. Aussi, estime-t-il, le gouvernement est bien dans son droit d'agir pour réduire le tabagisme, responsable d'environ 45 000 décès par année au pays, notamment du fait que le traitement des maladies qui en résultent est assumé en grande partie par les pouvoirs publics. En somme, le jugement fait sien l'ensemble des éléments exposés par les témoins de la partie défenderesse, en particulier ceux de Richard Pollay, qualifié d'« *encyclopédie vivante de la publicité sur le tabac et scientifique rigoureux en marketing* ».

### Jugement sans précédent

« *C'est un jugement historique pour la santé publique au Canada* », s'est réjoui Robert Cunningham, avocat de la Société canadienne du cancer impliqué dans ce dossier depuis près de quinze ans. « *Jamais un tribunal n'était allé aussi loin pour dénoncer les gestes des compagnies de tabac. C'est sans précédent* »,

a-t-il ajouté. La Société fut reconnue intervenante dans cette cause, plaidant ainsi avec le gouvernement canadien. Joint par *Info-tabac*, Alex Swann, porte-parole de la ministre de la Santé, Anne McLellan, a dit que cette dernière était « *très contente* » du jugement ; les autorités des ministères de la Santé et de la Justice sont à évaluer les suites à y donner, précise-t-il.

De leur côté, les avocats de l'industrie du tabac n'ont pas caché leur amertume. « *Notre contestation de la Loi sur le tabac a été rejetée sur presque tous ses points. Nous sommes déçus, naturellement* », a laissé tomber à l'agence Reuter le vice-président aux affaires juridiques d'Imperial Tobacco, Don McCarty. « *Nous devons examiner soigneusement le jugement avant d'adopter un plan d'action* », a-t-il déclaré.

Par courtoisie envers la Cour, il est de mise pour les cigaretteurs d'attendre un peu avant de révéler s'ils demandent un appel. Imperial Tobacco préférerait négocier avec Santé Ca-



### SOMMAIRE

3 <sup>e</sup> conférence canadienne antitabac	4-5
Ottawa tarde à bannir les légères	6
Semaine québécoise sans tabac	7
Programme de santé publique	8

VALIDATION DE NOTRE LISTE POSTALE :  
AVEZ-VOUS UN COUPON À RETOURNER ?

Le jugement valide l'interdiction de la publicité du tabac axée sur un style de vie, de même que celle des commandites. Il approuve l'imposition des avertissements de santé.



**Cour supérieure du Québec  
Trois fabricants de cigarettes  
contre le gouvernement du Canada  
Contestation de la Loi sur le tabac**

**Conclusions  
du juge André Denis**

(pages 94 à 96, articles 512 à 539)  
13 décembre 2002

• La Cour a tenté de cerner toutes les questions de droit soulevées par les parties et d'y apporter un commentaire à la lumière de la règle de droit.

• La règle de droit est un ensemble de consignes que les hommes se donnent périodiquement pour que la vie en société soit sinon harmonieuse, du moins supportable.

• La règle de droit est essentiellement mouvante et toujours fondée sur le sens commun. En 1904, un tribunal québécois déclarait *La comédie humaine* d'Honoré de Balzac contraire aux bonnes moeurs. En 1960, la Cour des sessions de la paix de Montréal déclarait obscène l'ouvrage de D.H. Lawrence *Lady Chatterley's Lover*. La Cour d'appel du Québec confirmait ce jugement à l'unanimité, mais la Cour suprême du Canada, par un jugement à cinq contre quatre, renversait ces décisions et rejetait la plainte d'obscénité.

• Le présent procès a été exigeant à tous égards. Les questions en jeu sont difficiles. Les croisades tout comme la naïveté sont à éviter.

• Les fumeurs ne sont pas des parias. Ils ont le droit de fumer sans être accusés de tous les péchés du monde.

• Les cigarettiers ont le droit de fabriquer et de vendre des cigarettes.

• Mais...

• Ce n'est pas pécher contre la règle de droit que de rappeler ce que la preuve démontre et ce que le sens commun impose à l'issue de ce débat.

• Nous sommes dans un pays où l'État assume le coût des soins de santé à la population. Ce n'est pas le cas partout.

• Le Dr Davis, ancien Surgeon general du Maryland et directeur d'un des grands centres privés de santé aux États-Unis, nous rappelait que 40 millions d'Américains sont privés aujourd'hui de soins de santé parce qu'ils n'ont pas les moyens de les payer. C'est plus que la population du Canada.

• La cigarette tue 45 000 Canadiens chaque année. C'est plus que la population de Drummondville au Québec ou de Prince-Albert en Saskatchewan.

• Le témoignage de la cardiologue Nancy-Michelle Robitaille était troublant. Les fumeurs vivent en moyenne 15 ans de moins et leur qualité de vie est grandement affectée. Quand un de ses patients la supplie de le laisser quitter l'unité coronarienne pour aller fumer une cigarette, on ne parle pas de chasse aux sorcières, mais de réalité quotidienne.

• La nicotine crée une dépendance foudroyante. Ce n'est pas une hypothèse, c'est un fait.

• La nicotine crée une dépendance foudroyante. Ce n'est pas une hypothèse, c'est un fait.



• Quand le Dr Robitaille a fait son exposé sur la détresse des patients fumeurs victimes de dysfonctions érectiles, personne n'avait envie de rire.

• Quand la preuve démontre que la fumée secondaire est néfaste pour tous, fumeurs ou non, et particulièrement pour les enfants dont les parents fument, ce n'est pas pour culpabiliser quiconque, c'est un fait.

• Quand la preuve montre de façon incontestable l'influence de la publicité et de la commandite sur la consommation du tabac particulièrement chez les adolescents. Que la publicité vise à rassurer les fumeurs, qu'elle mise sur un style de vie agréable lié à l'usage de la cigarette.

• Quand la preuve montre que la cigarette moins irritante est une création

de la mise en marché des cigarettiers. Que le filtre laisse passer toutes les composantes gazeuses cancérogènes de la fumée. Que la cigarette légère n'existe pas. Que la cigarette « bonne pour la santé » est une illusion.

• Quand la preuve montre que les cigarettiers ont « choisi » les feuilles de tabac pour offrir le même taux de nicotine dans leurs cigarettes, mais avec moins de tabac.

• Quand la preuve montre que les cigarettiers connaissent tous ces faits depuis souvent plus de 50 ans et les ont toujours niés ou refusé d'en informer les consommateurs.

• Faut-il s'étonner que l'État, qui assume une obligation de fiduciaire de la santé publique, mette autant d'acharnement à édicter une politique globale de lutte au tabagisme et d'information sur ses effets. La preuve montre que les frais de santé liés au tabagisme au Canada avoisinent les 15 milliards de dollars. C'est le budget global de nombreux pays à travers le monde.

• Il n'est pas question de brader la liberté d'expression contre une poignée de dollars. Il est question ici d'un douloureux problème social et d'une liberté d'expression qui, il faut le dire, a été mal utilisée jusqu'à ce jour.

• Il faut dire que les cigarettiers sont dans une position particulièrement inconfortable. Ils vendent un produit nocif qu'ils savent tel. Ils ont le droit de le vendre parce que son interdiction est irréaliste.

• Ils n'ont fait aucune contre-preuve sur les effets nocifs de la cigarette puisque cette preuve ne peut être faite. Leur preuve sur les effets de la publicité ne convainc pas le tribunal.

• Ils tentent de préserver une industrie irrémédiablement vouée à périr. C'est leur droit.

• Mais les droits des cigarettiers et l'obligation de santé publique de l'État ne sauraient bénéficier d'une même légitimité.

• L'État vise à interdire la publicité sous réserve d'exceptions précises. En cela, il s'inscrit dans une dynamique mondiale qui n'est certes pas déraisonnable.

• La preuve faite en l'instance oblige la Cour à faire preuve d'une retenue que le sens commun impose.

• Les actions des demanderessees ne sont pas fondées.

➔ Suite de la page 1

nada une réglementation « raisonnable » sur la publicité, plutôt que de poursuivre la bataille judiciaire « quinze autres années », a précisé M. McCarty. Signalons que les fabricants se retiennent de faire toute publicité informative sur leurs produits, puisqu'ils soutiennent dans cette cause que la conception d'annonces est irréaliste, tellement la formulation de la loi est stricte. Or, dès octobre prochain, ils ne pourront plus annoncer leurs marques par le biais des commandites.

Autant les fabricants sont présentement imaginatifs et sans-gêne dans leur interprétation des articles sur les commandites, autant ils sont timides concernant la publicité informative. Leur alternative est maintenant d'aller en appel du jugement (en continuant de s'interdire toute publicité informative, pour être logique), ou de concevoir des annonces et de tester leur légalité en les publiant. Dans les grandes lignes, les fabricants ont le droit d'annoncer sobrement les caractéristiques de leurs produits, sans les associer à un style de vie, cela dans des publications à lectorat adulte ou par affichage dans des lieux interdits aux mineurs. La loi québécoise ajoute que l'illustration du produit ne peut dépasser 10 % de la surface de l'annonce.

### Interdiction totale envisageable

Rappelons qu'en 1995, dans un jugement partagé de 5 contre 4, la Cour suprême du Canada avait rejeté l'interdiction totale inscrite dans la loi antérieure sur le tabac adoptée en 1988. Non seulement le juge Denis considère que la présente loi permet une publicité informative du tabac, mais il indique qu'une prohibition complète serait envisageable. « De fait, écrit-il à l'article 286 de son jugement, une lecture attentive de toutes les opinions émises en Cour suprême lors du premier procès, étudiées à la lumière de la preuve faite en l'instance, montre qu'un bannissement total de toute publicité se serait beaucoup mieux défendu aujourd'hui qu'en 1989. »

Dans son jugement de 196 pages, remis à son bureau aux avocats impliqués le 13 décembre à 8h15, le juge André Denis s'est montré particulièrement cinglant envers l'industrie du tabac. Ses conclusions (reproduites en page 2) se terminent ainsi : « La preuve faite en l'instance oblige la Cour à faire preuve d'une retenue que le sens commun impose. Les actions des demanderessees ne sont pas fondées. » C'est donc vers 8h17, en tournant



Le jugement fut bien couvert par les quotidiens du lendemain.

fébrilement les pages du jugement dans un corridor du Palais de Justice de Montréal, que les protagonistes ont appris l'aboutissement du procès qu'ils ont préparé depuis plus de cinq ans et plaidé en 2002. Dès 10h, le jugement était publié dans les deux langues sur le site [www.jugements.qc.ca](http://www.jugements.qc.ca).

Les médias canadiens, en particulier les francophones, ont accordé une bonne place au dénouement du procès. Les quotidiens *Le Soleil* de Québec et *Le Droit* d'Ottawa-Gatineau en ont fait leur manchette principale du lendemain, avec pour titres respectifs « Amère défaite pour l'industrie du tabac » et « Cinglante rebuffade ». Me Cunningham et sa collègue Julie Desrosiers, plaidant pour la Société canadienne du cancer, de même que François Dampousse, du bureau montréalais de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), ont multiplié les entrevues à la télévision pour le groupe victorieux. Ils ont souligné que le gouvernement fédéral avait maintenant le vent dans les voiles pour interdire à la fois les termes trompeurs des emballages, tels doux et légers, et les étalages dans les points de vente, deux aspects abordés dans le jugement. L'équipe de télévision du réseau Global est même venue faire un reportage à la réception de Noël de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac qui était doublement joyeuse en ce vendredi 13. Une réception sans fumée, il va sans dire.

Ayant plaidé pour la Société canadienne du cancer, **Robert Cunningham** et **Julie Desrosiers** sont ravis du jugement.



À plein temps dans le contrôle du tabac depuis 1993, François Damphousse a suivi attentivement le procès montréalais. « *Le jugement est génial. Il est vraiment très fort, jubile-t-il. Il tombe à point, puisque le Canada a une forte influence dans les négociations en cours à Genève pour la Convention-cadre internationale contre le tabac. Le gouvernement et les ONG canadiens seront plus à l'aise d'exposer leur loi comme modèle, surtout en ce qui concerne les avertissements illustrés, maintenant qu'elle n'est plus handicapée d'une poursuite.* »

Le résumé du jugement Denis a vite fait le tour du monde sur Internet. « *Voici une lecture qui plaira sûrement à tous* », a indiqué David Sweanor de Toronto aux destinataires du réseau antitabac Globalink. Également de l'ADNF, M. Sweanor est un spécialiste mondial dans le domaine de la taxation et de la contrebande du tabac. « *Remarquable de netteté et de limpidité. Un modèle* », a commenté pour sa part le professeur Gérard Dubois, de France. « *Délectez-vous à la lecture des extraits suivants du jugement. C'est un cadeau de Noël que le Canada vous offre* », invitait Marcel Boulanger, président du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

Officiellement, la cause fut entendue à Montréal parce qu'Imperial Tobacco y a son siège social ; ce géant détient près de 70 % du marché canadien des cigarettes usinées. Les deux autres grands fabricants ont les leurs à Toronto. Le trio croyait sans doute obtenir une oreille plus clémente d'un juge francophone. Ce qui n'a pas été le cas.



Décus, des avocats de l'industrie quittent le Palais de Justice.

## « *Ça va bien, on continue !* », se félicite la 3<sup>e</sup> conférence canadienne antitabac

DENIS CÔTÉ

La 3<sup>e</sup> Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé a connu un beau succès de participation et d'organisation, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre à Ottawa. En fait, son hôte, le Conseil canadien pour le contrôle du tabac, avait même choisi un site trop étroit, l'historique Château Laurier situé près du Parlement. On a dû limiter le nombre d'inscriptions à 560 et en refuser plusieurs semaines avant l'événement. Bien qu'ils n'aient disposé que de très peu de temps, puisque Santé Canada n'a confirmé son appui financier qu'au début 2002, les organisateurs ont pu concocter un congrès impeccable, de calibre international.

Contrairement à ce que l'on a vu à la Conférence internationale francophone de Montréal en septembre dernier ou à la Conférence de Chicago en 2000, les délégués n'ont pas adopté de déclarations ou d'intentions particulières à l'issue des travaux. Ils ont écouté une brochette de spécialistes leur exposer les progrès de notre cause, tant au Canada qu'à l'étranger, de même que les défis auxquels nous sommes maintenant confrontés. Le message entendu peut se résumer ainsi, surtout à propos de la situation nationale : « *Ça va bien, on continue !* »

À Ottawa comme à Montréal, l'industrie du tabac s'était assurée de glaner de précieux renseignements en y déléguant une dizaine de représentants identifiés. Dans la capitale, le délégué québécois le plus connu du public était d'ailleurs un des leurs, Clément Godbout, ancien président de la Fédération des travailleurs du Québec, inscrit au nom d'un syndicat. Abordé par *Info-tabac*, M. Godbout a nié être mandaté par un fabricant de cigarettes : « *Vous êtes drôle vous ! Je suis ici à titre personnel. Je suis un retraité maintenant.* »

### Réalisations exemplaires

Des conférenciers ont résumé des réalisations exemplaires canadiennes, tels



La présidente de la Conférence, **Elinor Wilson**, le président du comité scientifique, **Roy Cameron**, et leurs collègues ont concocté un congrès impeccable.

l'instauration des avertissements illustrés sur les paquets, une première mondiale, l'interdiction de fumer dans les restaurants et bars de la ville d'Ottawa, et le bannissement des étalages de cigarettes en Saskatchewan. La plupart des ministres provinciaux de la santé ont aussi livré un message d'encouragement par le biais d'enregistrements sur vidéo. Les propos de certains d'entre eux, notamment John Nilson de Saskatchewan et Dave Chomiak du Manitoba, n'avaient rien à envier à ceux les plus pointus des spécialistes antitabac. Le ministre québécois Roger Bertrand s'est abstenu.

Anne McLellan, ministre fédérale de la Santé, indisposée par une extinction de voix, n'a pu venir prononcer l'allocution principale de la matinée d'ouverture, le 2 décembre. Elle fut remplacée par son sous-ministre Ian Green. Plusieurs avaient espéré que Mme McLellan aurait profité de la Conférence pour annoncer un déblocage dans un dossier important, sur les cigarettes légères ou les étalages dans les points de vente par exemple. Le discours du sous-ministre, poliment salué par les

délégués, en fut un de circonstances, rappelant les grandes lignes de la stratégie antitabac de son gouvernement. Plusieurs hauts dirigeants du Programme de la lutte au tabagisme de Santé Canada ont également partagé la tribune du congrès, dont la directrice Hélène Goulet et ses collègues Dawn Hachez, Carole Sutherland-Brown et Karen Dufton. Les organisateurs ont réussi à jumeler les présentations de fonctionnaires avec celles d'organismes privés, afin d'harmoniser les relations, les motivations et les actions de tous.

Au cours de l'année 2002, Santé Canada s'est notamment distingué par la contribution surprise d'une ex-serveuse de restaurant, Heather Crowe. N'ayant jamais fumé, elle est pourtant atteinte d'un cancer du poumon incurable, hérité de son travail dans des lieux enfumés pendant des décennies. Mme Crowe est au centre d'une vaste campagne de sensibilisation, fort réussie, contre la fumée de tabac dans l'environnement (FTE), tant à la télé que par affichage. Le sous-ministre Green a d'ailleurs présenté à cette dame courageuse une statuette, en guise d'appréciation pour son combat contre la FTE. M. Green a également décerné une plaque de reconnaissance à Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. M. Gauvin était entre autres honoré pour son apport à titre de premier président du Comité consultatif ministériel sur le contrôle du tabac.

### Conférenciers de marque

Durant les séances plénières, des sommets mondiales de la lutte antitabac ont



**John Seffrin**, directeur de la Société américaine du cancer, explique que le tabac est la plus efficace arme de destruction massive au monde.

abordé leurs propres succès et difficultés, souvent en relation avec la situation canadienne. Représentant l'Afrique du Sud dans les négociations du projet de Convention-cadre pour la lutte antitabac, Patricia Lambert a félicité le gouvernement canadien pour son rôle dans l'élaboration de ce traité qui doit être adopté par l'Organisation mondiale de la santé en mai prochain. Aux côtés des pays en développement pour promouvoir une convention forte, le Canada se distingue de son puissant voisin américain qui, avec les deux autres pays les plus riches de la Terre, le Japon et l'Allemagne, grenouille plutôt pour diluer les dispositions du traité mondial, a-t-elle expliqué.

Orateur doué et amusant, le Dr Dileep G. Bal a résumé le programme antitabac de Californie, réputé pour être l'un des plus novateur et efficient au monde. Doté d'un budget colossal, ce programme con-

naît un succès retentissant, redevable principalement à deux éléments clés : d'audacieuses campagnes médiatiques osant attaquer l'industrie et l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics intérieurs. Au pays de la liberté, on a réussi à rendre « peu acceptable » l'usage du tabac. Depuis 20 ans, la consommation californienne a chuté de 160 paquets (de 20 cigarettes) par année, par adulte, à moins de 50, alors que pour la moyenne des États-Unis, elle passait de 190 à 100. « Pas besoin d'être Einstein pour constater que notre programme marche bien », a lancé M. Bal.

La présidente de la Conférence, Elinor Wilson, conseillère scientifique à la Fondation des maladies du cœur du Canada, et le président du Conseil canadien pour le contrôle du tabac, John Garcia, agirent à titre d'animateurs et hôtes, introduisant les autres conférenciers et récapitulant le déroulement des journées.

Les résumés d'une centaine des présentations orales ou par affichage sont disponibles, pour la plupart en anglais, sur le site de la firme Taylor d'Ottawa, mandataire de l'organisation, à [www.taylorandassociates.ca](http://www.taylorandassociates.ca). Les présentations orales sont groupées selon les 12 thèmes abordés. Quant à la compagnie Audio Archives, elle offre des bandes d'une trentaine de séances, également en anglais pour la plupart, au prix de 11 à 33 \$ selon la durée (liste et commande au (905) 889-6555, poste 22, événement no 021201).

Les conférences canadiennes antitabac ont lieu théoriquement à tous les trois ans, mais six années séparèrent celle-ci de la précédente, tenue en 1996 également à Ottawa.



**Karen Dufton** et **Hélène Goulet** de Santé Canada écoutent **Dileep Bal**, de Californie, démontrer l'efficacité des campagnes média audacieuses.

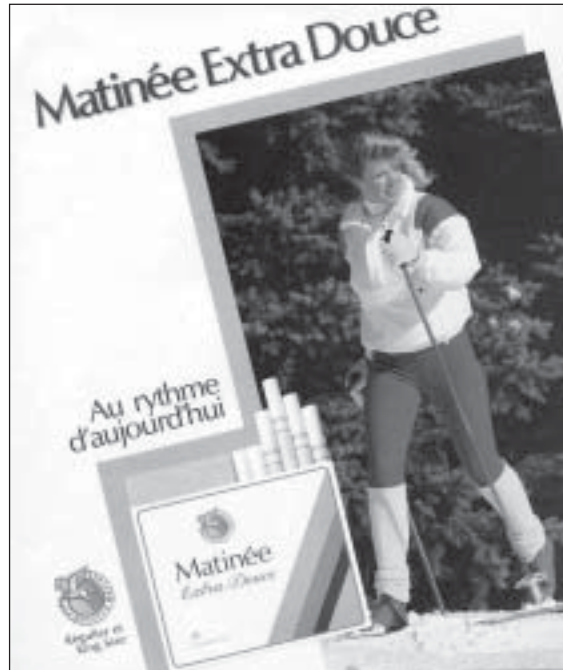
# Ottawa tarde à bannir les légères

Ministre fédérale de la Santé depuis janvier 2002, Anne McLellan ne partage pas l'empressement de son prédécesseur, Allan Rock, à mettre fin aux appellations trompeuses des marques de cigarettes, comme « douces » et « légères ». Un an et demi après que M. Rock eut annoncé, le 31 mai 2001, l'intention de son gouvernement de bannir les termes faussement rassurants des paquets de cigarettes, et dix mois suivant une consultation écrite des parties intéressées, le dossier semble piétiner.

Au début de la conférence nationale antitabac d'Ottawa, en décembre, l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) a manifesté son impatience en publiant une série de trois annonces d'une page dans l'hebdomadaire *The Hill Times*, lequel est consacré aux affaires de la Colline Parlementaire. Ces trois messages, adressés à la ministre de la Santé, étaient titrés en rouge (notre traduction) :

- *L'épidémie de tabac est une épidémie, et devrait être combattue comme telle. Le Canada a besoin de votre leadership ;*
- *Quand allez-vous procéder à l'interdiction promise des termes trompeurs « légères » et « douces » ? ;*
- *Cela ne devrait pas être « légal » de mentir aux fumeurs. Il n'y a pas « d'empêchement légal » à l'interdiction des emballages trompeurs des cigarettes.*

L'ADNF a aussi émis un communiqué de presse réitérant l'inquiétude des groupes de santé devant l'hésitation fédérale à bannir les termes controversés, qui se trouvent pourtant sur les deux tiers des paquets de cigarettes achetés au pays. Déjà, le 27 mai 2002, les neuf groupes canadiens les plus impliqués dans le contrôle du tabac avaient diffusé un communiqué conjoint révélant leur malaise face à l'absence de progrès apparents dans ce dossier. « Un an après que le gouvernement ait mis au défi l'industrie de retirer les termes trompeurs, McLellan doit agir main-



Dans cette annonce parue en 1987, Imperial Tobacco associait ses *Matinée* « **Extra Douce** » à la jeunesse et à la forme physique, donc à la santé.

tenant pour mettre fin au mensonge des cigarettes légères et douces », réclamait le titre du communiqué signé notamment par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

En complément, l'ADNF vient de publier un attrayant cahier de 10 pages, disponible dans les deux langues, démontrant la nécessité d'une telle interdiction. Intitulé *La fraude commerciale des cigarettes « douces » et « légères »*, le cahier rappelle l'historique de ces produits lancés par l'industrie pour rassurer ses clients. L'Association insiste pour qu'Ottawa banisse tous les types de supercherie liés aux emballages, et non une variante ou deux de ceux-ci.

Ainsi interpellé, par la publicité choc, les dépliants distribués à la Conférence et les appels de journalistes, le ministère de la Santé a maintenu qu'il poursuivait sa collecte d'informations de manière à

agir efficacement, au bon moment. Dans son discours au Château Laurier, le sous-ministre Ian Green a défendu la démarche lente du gouvernement. « Santé Canada mène une campagne d'information envers le public à ce sujet et nous continuerons à travailler en vue d'une interdiction des termes par voie de réglementation, a-t-il déclaré. (...) Permettez-nous de vous rassurer, au nom de la ministre et du ministère, sur notre engagement clair de résoudre ce problème. Ceci étant dit, nous agissons de manière responsable, cela seulement au moment opportun, lorsque notre action provoquera un changement substantiel. »

Le sous-ministre a néanmoins admis que le gouvernement canadien n'avait pas encore fait définitivement son nid sur la question : « Nous devons nous demander si nous avons le meilleur fondement pour aller de l'avant. Est-ce que nos actions modifieront vraiment les perceptions ? Y'a-t-il d'autres manières de solutionner ce problème ? Avons-nous une base légale solide ? »

Interrogée par Mark Kennedy du *Ottawa Citizen*, la directrice des communications de la ministre, Farah Mohamed, a répété que le gouvernement n'avait pas renoncé au bannissement des termes trompeurs. Elle a également précisé que Mme McLellan ne fumait plus, pas même occasionnellement.

Le récent jugement de la Cour supérieure du Québec, appuyant en termes très clairs la validité et le bien-fondé de la loi canadienne sur le tabac, s'ajoute maintenant aux autres incitatifs qui encouragent le gouvernement canadien à faire aboutir ce dossier. La cigarette légère n'existe pas et celle « bonne pour la santé » est une illusion, vient de reconnaître le juge André Denis. – D.C.

Souffrir puis mourir d'un cancer du poumon n'est pas exactement une expérience « **Extra Légère** ».



# Les trois grands réseaux de télé contribueront à la Semaine sans tabac

Pour une 5<sup>e</sup> année consécutive, la **Semaine québécoise pour un avenir sans tabac**, du 19 au 25 janvier, fera la promotion de l'arrêt tabagique. Avec pour slogan « *J'arrête ! Pour moi* », elle cible principalement deux groupes de fumeurs adultes, les 18 à 25 ans, et leurs aînés de 26 à 55 ans. Afin de joindre les jeunes, on comptera sur des partenaires du monde de l'éducation, comme les cégeps et les universités, de même que sur le Web et sur certaines émissions de télé. La sensibilisation des plus vieux passera notamment par un envoi postal à 37 000 employeurs québécois et par la diffusion de capsules télévisées.

Nouveauté d'envergure, le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), coordonnateur de la Semaine, s'est assuré du concours des trois principaux réseaux francophones de télévision au Québec, soit Radio-Canada, TVA et TQS, pour la diffusion gratuite de témoignages de leurs propres artisans en faveur de l'arrêt tabagique. Ainsi, à la mi-janvier, on verra à chaque réseau des animateurs connus, ou des employés travaillant dans l'ombre (tels les techniciens et les chercheurs),

révéler leur satisfaction d'être libérés du tabac ; d'autres s'engageront à écraser. La valeur et l'impact de ces contributions sont énormes, tant par l'ampleur du public atteint que par l'exemple donné aux auditeurs. Une version audio de quelques messages sera aussi envoyée aux postes de radio pour diffusion gratuite.

Comme l'an dernier, le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* mettront l'épaulé à la roue, non pas en tapissant leurs pages de reportages gratuits sur l'équipe Player's, mais par des publi-reportages sur la cessation.

Les affiches de la Semaine, de même que le signet, comportent le nouveau site d'arrêt tabagique du CQTS, le [www.jarrete.qc.ca](http://www.jarrete.qc.ca), et le numéro de téléphone de la ligne *J'arrête !* On y remarque aussi le logo du principal commanditaire, le ministère de la Santé du Québec, et ceux de onze partenaires provinciaux, principalement des ordres professionnels, tels les médecins, les pharmaciens et les dentistes.

L'actrice Mireille Deyglun agit à titre de porte-parole de la Semaine pour une 3<sup>e</sup> année consécutive ; le CQTS est enchanté de son enthousiasme et de sa disponibilité. Une foule d'organismes régionaux et locaux présentent des activités de sensibilisation, comme en témoigne le site du Conseil, au [www.cqts.qc.ca](http://www.cqts.qc.ca). Agente de communication, Michelle Gosselin coordonne cette campagne ; on peut la joindre au (514) 948-5317, poste 26.

## Ligne *J'arrête !*

Le CQTS et la Société canadienne du cancer invitaient la presse, le 10 décembre, à une démonstration de leur service téléphonique d'aide à l'arrêt tabagique, la



Myrèse Collin-Stewart a expliqué les quatre stades menant à la libération de la cigarette.

ligne *J'arrête !* Son coordonnateur, Denis Lafleur, a présenté le logiciel utilisé par les préposées aux appels, lequel permet un accompagnement personnalisé du fumeur. Formatrice des préposées, Myrèse Collin-Stewart a révélé à quel point les appelants, composés à 70 % de femmes, vivent une grande émotion lorsqu'ils s'engagent dans la cessation.

La ligne a reçu 9 000 appels depuis son lancement en janvier 2002, dont 5 000 se rapportaient au *Défi « J'arrête, j'y gagne ! »*. Près de 2 000 appels ont abouti à une intervention complète d'une durée moyenne de 30 minutes. Il est encore trop tôt pour connaître le taux de succès de la ligne, par exemple la proportion des appelants qui seront restés non-fumeurs après un an.

Ce service, financé par le ministère de la Santé du Québec, est accessible du lundi au vendredi, entre 8h et 20h, au 1 888 853-6666. Organisateur de la rencontre de presse, André Beaulieu est satisfait des quelques entrevues radiophoniques et coupures de presse obtenues, malgré le peu de journalistes présents sur place. – D.C.



Cette photo apparaît sur une affiche de la Semaine. Au tour des groupes de santé d'utiliser des images de **style de vie !**



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :  
[www.info-tabac.ca/liens42.htm](http://www.info-tabac.ca/liens42.htm)

## Programme national de santé publique

# Québec souhaite abaisser la prévalence à 18 % d'ici 2012

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a profité des 6<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique, tenues à Québec du 18 au 21 novembre, pour lancer son nouveau *Programme national de santé publique*, axé sur les années 2003-2012. Lors de l'ouverture des Journées, le ministre délégué Roger Bertrand a rappelé que le « virage prévention » devait absolument se faire. « *La prévention constitue un bon investissement sur le plan financier, puisqu'un dollar investi dans certains programmes peut générer jusqu'à sept dollars d'économies. Mais elle est surtout rentable pour la santé des Québécois et des Québécoises,* » a-t-il soutenu. En plus de convier le monde du travail et celui de l'éducation à faire leur part pour la promotion de la santé des individus, le ministre aimerait voir doubler les budgets de prévention, qui n'obtiennent présentement que 2,3 % de l'effort provincial en matière de santé.

### Un sujet parmi tant d'autres

Bien que le tabagisme soit responsable de quelque 12 000 décès par année au Québec, soit environ le quart des décès, les 6<sup>e</sup> Journées, les communiqués ministériels et le Programme national sont pourtant discrets à son sujet. Il s'insère parmi les habitudes de vie affectant la santé, au même titre que l'hygiène de la bouche, l'activité physique et l'alimentation. Quant à l'ensemble des habitudes de vie, elles ne forment qu'un des multiples domaines de la prévention des maladies et des traumatismes, laquelle couvre aussi, entre autres, les maladies transmissibles sexuellement, les grossesses non désirées, la délinquance chez les adolescents, le suicide, les excès de drogues ou d'alcool, les abus physiques, la perte d'autonomie chez les personnes âgées, la santé mentale et les maladies contagieuses. Les spécialistes de santé publique s'intéressent aussi à la pollution, puisqu'elle cause des maladies respiratoires. De plus, ils appuient la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, pour faciliter la création d'« environnements favorables à la santé ». En parcourant le *Programme national de santé publique*, pour chercher les rares passages sur le ta-



bac, on ne peut que sympathiser avec les directeurs de santé publique, qui semblent avoir les deux tiers de la misère des Québécois sur leurs épaules.

### Prévalence de 24 à 18 %

Rédigé sous la responsabilité du Dr Richard Massé, directeur national de santé publique, et de son adjoint Léonard Gilbert, le Programme national fait sienne l'évaluation courante de Santé Canada quant à la prévalence québécoise du tabagisme. Selon l'enquête fédérale, basée sur 2001 et dévoilée en juin dernier, on ne compterait plus que 24 % de fumeurs au Québec parmi les 15 ans et plus. Le Ministère souhaite abaisser cette proportion à 18 % d'ici 2012, ce qui représente une réduction de 0,6 % par année, ou quelque 35 000 fumeurs en moins chaque année. Il s'agit là d'une faible diminution, comparée à celle constatée depuis six ans au Québec qui était d'environ 1,5 % par année.

Le gouvernement indique aussi, sans chiffrer ses objectifs, vouloir réduire l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement, de même que l'usage du tabac chez les jeunes du secondaire. Il veut maintenir ses campagnes favorisant le « non usage du tabac » en plus de voir au respect de sa loi sur le tabac. En complément, le Ministère désire harmoniser et

accroître les services reconnus d'aide à l'arrêt tabagique, qu'ils soient offerts par téléphone ou lors de consultations spécialisées en CLSC, et encourager l'intervention des médecins lors des examens de routine.

### Recherche

En plus des programmes concrets sur le terrain, le domaine de la santé publique accorde une grande place aux activités de surveillance et à la recherche. Le congrès de novembre avait d'ailleurs pour thème « Construire sur du solide », allusion à la nécessité de baser les programmes retenus sur des données fiables. À cet égard, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), fondée en 1998, se voit attribuer des responsabilités accrues, en particulier en soutien à la recherche. L'INSPQ publie un bulletin bimensuel électronique, *Les résonances de l'Institut*, dont l'abonnement est offert gratuitement au [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

Les 6<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique ont attiré plus de 1 000 participants. Quelque 135 conférenciers, dont une dizaine de l'extérieur du Québec, ont animé 80 présentations, tables rondes et ateliers.

– D.C.



Le ministre délégué **Roger Bertrand** souhaite doubler l'effort gouvernemental en prévention. Pour alléger le fardeau du réseau de la santé, les Québécois devraient être moins malades.

## ■ Loto-Québec innove

Les trois casinos québécois deviendront des « établissements non-fumeurs » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, annonçait Loto-Québec par voie d'un discret communiqué début décembre. Il s'agit d'une politique audacieuse, même à l'échelle internationale, puisque les établissements de jeu sont habituellement parmi les derniers à offrir des environnements sans fumée. Les restaurants et les bars des casinos, ainsi que ceux de l'hôtel Hilton Lac-Leamy (jumelé au casino de Gatineau et appartenant à Loto-Québec), s'intègrent dans cette transformation, accroissant d'autant son caractère avant-gardiste pour le Québec. Des fumoirs seront toutefois aménagés dans les trois casinos.

« *Amorcée depuis un bon moment, cette démarche souscrit à une demande formulée par l'ensemble de notre clientèle et de nos employés* », explique le président de Loto-Québec, Gaétan Frigon. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac n'a pas tardé à féliciter l'organisme d'État et ses syndicats pour « *cette heureuse et importante initiative de santé publique* » qu'elle qualifie d'exemple à suivre. « *Rien n'empêche les restaurateurs, individuelle-ment ou selon leurs bannières, d'aller au-delà des normes minimales de la loi* », suggère son coordonnateur Louis Gauvin.

Le **Casino du Lac Leamy**, à Gatineau, est pionnier dans la protection des non-fumeurs.



## ■ Kingston sans fumée

Située à mi-chemin entre Toronto et Montréal, à l'amont du fleuve Saint-Laurent, Kingston s'ajoute aux villes ontariennes interdisant de fumer dans ses bars et ses restaurants. Devant le succès de la réglementation complète de la Ville d'Ottawa, le conseil municipal de Kingston a adopté, le 26 septembre, une interdiction similaire effective au 1<sup>er</sup> mai 2003. Une seule exception est prévue : les organisateurs de bingo pourront aménager des salles pour fumeurs, séparées et ventilées, n'excédant pas 50 % des places. L'usage du tabac sera même banni des patios extérieurs, de manière à ne pas avantager certains établissements au détriment des autres.

Réalisé pour le compte des services de santé publique de la région, un sondage avait démontré que 85 % des résidents appuyaient une telle interdiction généralisée ; pas moins de 92 % des non-fumeurs ont affirmé qu'ils « *passaient des moments moins agréables lorsqu'installés près de fumeurs* ». Regroupant 113 000 habitants, Kingston est formée de trois municipalités fusionnées en 1998, dont bien sûr l'historique ville de Kingston fondée en 1673.



## ■ Conférence d'Helsinki

C'est dans à peine sept mois, du 3 au 8 août 2003, qu'aura lieu à Helsinki en Finlande, le 12<sup>e</sup> grand rendez-vous mondial de la lutte au tabagisme. Présentée tous les trois ans, la Conférence mondiale sur le tabac ou la santé (*World Conference on Tobacco or Health*) réunit des milliers de délégués, provenant des cinq continents, qui examinent les meilleures pratiques de leurs stratégies anti-tabac.

Par un cahier publicitaire envoyé aux délégués de la dernière Conférence, tenue à Chicago en août 2000, les organisateurs scandinaves rappellent aux intéressés qu'ils ont jusqu'au 15 janvier pour soumettre leurs propositions de présentations orales ou sur affiches. Quant aux frais d'inscription, ils passeront de 450 à 590 euros au 1<sup>er</sup> avril. On peut faire venir le cahier *Preliminary Programme and Call for Abstracts* en écrivant à [wctoh2003@concreator.com](mailto:wctoh2003@concreator.com). Tous les détails sont aussi sur [www.wctoh2003.org](http://www.wctoh2003.org).

La Finlande constitue un leader européen en matière de protection des non-fumeurs. Les lieux de travail sont pour la plupart désignés comme étant sans fumée, à l'exception des restaurants qui peuvent prévoir jusqu'à 50 % des places pour les fumeurs.

## ■ Suède sans fumée

Il est probable que les Suédois dépasseront bientôt leurs voisins finlandais dans leurs restrictions du tabagisme. Selon une intention gouvernementale déposée le 29 novembre, l'usage du tabac sera banni dans tous les lieux publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, incluant les bars et les restaurants. Ce projet est vigoureusement soutenu par les syndicats de salariés travaillant dans les restaurants qui se plaignent des risques liés au tabagisme passif. La Suède deviendrait le premier pays au monde à se doter d'une telle interdiction généralisée, fumer n'étant plus permis qu'à l'extérieur ou à domicile.

UN COUP DE FIL POUR UN COUP DE MAIN!

J'ARRÊTE!

1 888 853-6666

[www.jarrote.qc.ca](http://www.jarrote.qc.ca)

LES SPÉCIALISTES VOUS AIDENT GRATUITEMENT À CESSER DE FUMER

Le CQTS offre du matériel promotionnel de la ligne J'arrête! (affiches et signets), au (514) 948-5317, poste 21.

## ■ Heather écrit à Jean

Atteinte d'un cancer du poumon contracté à son travail dans des restaurants enfumés, Heather Crowe a écrit à tous les ministres provinciaux du travail, leur demandant d'interdire la fumée de tabac au boulot, sans exception. Objet d'une vaste campagne de Santé Canada contre la FTE, Mme Crowe, 57 ans, répète qu'elle aimerait être la dernière personne au pays à mourir d'avoir été obligée de respirer la fumée des autres à son travail. Agissant à titre de bénévole pour Médecins pour un Canada sans fumée, elle offre même d'aller rencontrer chaque ministre concerné pour lui exposer son point de vue. Elle aurait certes une oreille attentive auprès du ministre québécois du Travail, Jean Rochon, médecin de santé publique et père de la loi québécoise sur le tabac.

« *Des exceptions pour des bars et des restaurants dévalorisent la santé et la sécurité des serveurs et des serveuses, comme moi-même. Nos poumons ne sont pas moins importants. Il n'est donc pas acceptable que l'on continue de nous accorder une protection inférieure* », a écrit Mme Crowe le 25 novembre au ministre responsable de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) du Québec.

En octobre, la « Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail » de l'Ontario, l'équivalent de notre CSST, a donné raison à Mme Crowe, estimant qu'elle a été victime d'une maladie causée à son travail ; elle recevra donc une compensation pour ses frais médicaux et son salaire perdu... Cette décision est intéressante pour la pression qu'elle impose aux commissions provinciales de protection des travailleurs d'agir contre la FTE.

## ■ Cigarettes non-incendiaires

Santé Canada étudie la possibilité de régler le potentiel d'allumage des cigarettes. L'objectif serait de réduire les décès, les blessures et les dommages matériels causés par les incendies provoqués par celles-ci. Le Ministère vient de publier un document de consultation à ce sujet, pour inciter les intéressés à émettre leurs commentaires (avant le 31 janvier, aux soins de Myriam Montrat du bureau de la conformité, par courriel au [pregs@hc-sc.gc.ca](mailto:pregs@hc-sc.gc.ca)).



Selon le document, les incendies provoqués par l'utilisation négligente de cigarettes, cigares ou pipes, sont la principale cause de décès par le feu au Canada, faisant en moyenne 70 victimes par année. Ces victimes sont souvent parmi les plus vulnérables de la société, soit des enfants, des personnes âgées et des personnes économiquement défavorisées. Il serait possible de diminuer le potentiel d'allumage des cigarettes par la réduction des quatre éléments suivants : la densité de tabac, la porosité du papier, la circonférence de la cigarette et les additifs de combustion. L'État de New York est la première juridiction au monde à imposer aux fabricants de ne commercialiser que des cigarettes non-incendiaires. Ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain pour s'y conformer, un délai trop court à leur avis.



## ■ « Sincèrement, on est bien content ! »

La rôtisserie Chalet Suisse du quartier Vanier, à Québec, est maintenant le plus grand restaurant totalement sans fumée au Québec offrant le service aux tables, avec ses 275 places. Le 18 novembre, tous les établissements de la chaîne Chalet Suisse ont retiré leurs derniers cendriers, s'ils n'étaient pas déjà sans fumée. Malheureusement, cette bannière n'a qu'un seul de ses 180 restaurants canadiens dans la province francophone.

La transformation s'est très bien passée à Vanier. « *C'est plus positif que l'on ne pensait. Sincèrement, on est bien content ! On reçoit plus de félicitations que de critiques. La surprise s'est atténuée après une semaine* », a témoigné la serveuse Isabelle Côté à la mi-décembre. « *La satisfaction de nos clients est primordiale pour nous*, a pour sa part affirmé le directeur de l'exploitation des restaurants Chalet Suisse, Steven Tsambalios, par voie de communiqué. *Notre nouvelle ambiance sans fumée rendra nos restaurants encore plus agréables pour toute la famille d'un bout à l'autre du pays.* »

Le Chalet Suisse du 375 boulevard Hamel, à Vanier, est ouvert sept jours par semaine, même pour le petit déjeuner. On peut le joindre au téléphone au (418) 527-3475. Il devient le 54<sup>e</sup> établissement à figurer sur notre liste des restaurants québécois totalement sans fumée, avec service aux tables, présentée à [www.info-tabac.ca/restaurants.htm](http://www.info-tabac.ca/restaurants.htm).



Plats du Chalet Suisse, servis sans FTE



**Heather Crowe** milite contre la fumée de tabac dans les bars et les restaurants.

À gauche, elle prenait part à l'émission *Droit de parole* du 1<sup>er</sup> novembre portant sur le tabagisme, à Télé-Québec. À droite, elle est l'objet d'un reportage de Radio-Canada.

## ■ Salles fermées pour fumeurs

En marge de la conférence antitabac d'Ottawa, l'Association canadienne des restaurants et des services alimentaires a émis un communiqué de presse qui illustre à quel point la loi québécoise est faible concernant la FTE dans la restauration. Représentant 48 000 restaurants et bars situés surtout dans les autres provinces, elle prêche maintenant pour un compromis, à savoir une interdiction générale de fumer dans les établissements, avec autorisation d'aménager des salles fermées pour les fumeurs adultes, munies d'aération indépendante.

Sondage en main, l'Association indique que 57 % des Canadiens appuieraient grandement cette façon de faire, 22 % l'appuieraient généralement, 6 % s'y opposeraient un peu et 12 % s'y opposeraient grandement, pour un appui total de 79 %. L'Association soutient la législation de Colombie-Britannique, qui autorise ce type de pièces fermées pour les fumeurs mais dont les employés ont également accès (une option coûteuse que peu d'opérateurs retiennent). « Plus de trois Canadiens sur quatre soutiennent une solution raisonnable au tabagisme dans les bars et les restaurants, déclare son vice-président aux affaires gouvernementales, Michael Ferrabee. Le modèle de Colombie-Britannique répond aux besoins des clients, des employés et des propriétaires d'établissements. »

Enfin, le regroupement voudrait que l'usage du tabac soit réglementé par les provinces et non par les municipalités; 72 % des 1 666 répondants du sondage Pollara approuvent ce point.

*Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à [www.info-tabac.ca/liens42.htm](http://www.info-tabac.ca/liens42.htm)*

## ■ New York et Boston sans fumée

La métropole américaine New York interdira, dès avril prochain, l'usage du tabac dans presque tous les lieux publics intérieurs, incluant ses 22 000 bars et restaurants. À la mi-décembre, le maire Michael Bloomberg a concédé une exemption mineure en faveur de sept *cigar bars* et de quelques petits bars opérés par leur propriétaire (n'ayant aucun employé), tel que demandé par l'influent président du conseil municipal, Gifford Miller. Aussi, jusqu'en 2005, les bars pourront disposer de pièces fermées et ventilées pour les fumeurs, auxquelles les employés n'auront pas accès.

Le maire Bloomberg avait dévoilé un projet de règlement sans compromis le 12 août dernier, lors d'une conférence de presse réunissant des représentants d'une trentaine d'organismes de santé et du secteur de l'hospitalité. « Personne ne devrait avoir à respirer du poison pour conserver son emploi ou pour fréquenter un lieu public, avait-il déclaré. Je suis particulièrement fier de constater qu'autant de leaders du combat pour un air propre à l'intérieur, soient ici avec moi pour appuyer cette législation qui protégera le public et les travailleurs. »

La ville de Boston vient également d'adopter un règlement municipal complet, qui étendra aux bars, dès le 5 mai, l'interdiction de fumer déjà en vigueur pour les restaurants. La capitale du Massachusetts suit ainsi l'exemple d'une soixantaine d'autres villes de cet État qui a longtemps été pourvu d'un audacieux et important programme antitabac, lequel vient toutefois d'être presque éliminé en vertu d'une décision navrante du gouverneur.



Le maire **Michael Bloomberg** de New York est un efficace partisan de la réduction du tabagisme. Après avoir imposé une forte taxe municipale sur le tabac, son administration vient d'interdire de fumer dans presque tous les lieux publics intérieurs.

## ❖❖ AVIS IMPORTANT ❖❖

Votre fiche d'expédition postale comportait peut-être un gros « **AVIS IMPORTANT** », en rouge, indiquant que vous avez à retourner le coupon du bas pour valider votre abonnement gratuit à **Info-tabac**.

Dans ce cas, nous vous prions de retourner le coupon ... car nous souhaitons vous garder avec nous !

Vous pouvez également maintenir votre abonnement en nous écrivant à [infotab@cam.org](mailto:infotab@cam.org) (rappeler nom, titre, société et adresse complète).

J'ARRÊTE! pour moi

1 888 853-6666 • [www.jarrete.qc.ca](http://www.jarrete.qc.ca)

Des moyens pour s'aider!

19 au 25 janvier 2003

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Santé et Services sociaux

Québec

Semaine québécoise pour un avenir sans tabac [www.cqts.qc.ca](http://www.cqts.qc.ca)





### ■ *La Bible des psychotropes*

Les Presses de l'Université de Montréal viennent de publier un ouvrage collectif présentant les données scientifiques sur la pharmacologie et la toxicomanie des psychotropes. *Les psychotropes* traite des dépresseurs, des stimulants et des perturbateurs du système nerveux central, des médicaments psychothérapeutiques, des androgènes et des stéroïdes anabolisants. L'ouvrage de 900 pages a été réalisé sous la direction des éminents professeurs de pharmacologie Louis Léonard et Mohamed Ben Amar. Rédacteur le plus prolifique du volume, M. Amar a signé, en compagnie de sa collègue Nancy Légaré, un chapitre de 35 pages portant sur le tabac, lequel se classe parmi les stimulants du système nerveux central, avec la cocaïne, les amphétamines, la caféine et les autres méthylxanthines.

Invité d'honneur au lancement, Luc Chabot, père du récent Forum mondial sur les drogues et les dépendances, a déclaré que *Les psychotropes* fournissait un regard à 360 degrés pour chaque type de drogues. « *C'est la Bible de la pharmacologie. Un cadeau idéal pour ceux qu'on aime à Noël* », a-t-il suggéré. Si personne n'a pensé à vous l'offrir à Noël, vous pouvez vous le procurer pour 100 \$ en spécial de lancement jusqu'au 31 janvier, ou pour 125 \$ par la suite.

### ■ *Peu de fumeurs au Québec*

Même si les Québécois sont beaucoup plus négligents que leurs compatriotes du Canada anglais quant à la fumée de tabac à la maison, ils sont parmi les mieux protégés au pays à leur travail. Voilà une donnée surprenante de l'*Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada de 2001*, dévoilée en juin dernier par Santé Canada. La province de Québec se classe au 2<sup>e</sup> rang canadien, avec 64 %, derrière la Colombie-Britannique à 69 %, en ce qui a trait à la proportion de travailleurs dont l'employeur interdit totalement l'usage du tabac. Seulement 9 % des travailleurs québécois ne font face à aucune restriction ; 8 % peuvent fumer à quelques endroits et 19 % disposent d'un fumeur réservé à cette fin. Ainsi, nos employeurs respectent généralement la loi québécoise, qui bannit le tabagisme dans la plupart des lieux de travail depuis le 17 décembre 1999, et la grande majorité d'entre eux ont préféré ne pas aménager de fumeur.

Si le Québec est parvenu à se classer si bien en ce qui concerne la protection contre la FTE au travail, on peut se demander ce qui nous empêche de réaliser des progrès à domicile, dans les restaurants et dans les bars, où nous sommes vraiment en retard par rapport au reste de l'Amérique du Nord.

*Info-tabac* est publié avec l'appui de :



*Ce bulletin ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du Ministère.*



### ■ *Défi « J'arrête, j'y gagne ! »*

La période d'inscription de la 4<sup>e</sup> édition du Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » est ouverte. Les fumeurs désirant y prendre part, avec l'aide d'un parrain, peuvent éteindre leur dernière cigarette du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2003 ; ils doivent s'abstenir au minimum durant les six semaines allant du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril. L'an dernier, pas moins de 70 % des 38 200 participants avaient respecté leur engagement et 37 % étaient encore non-fumeurs après six mois, selon un sondage indépendant.

Organisateur du Défi, le groupe Acti-Menu lance une invitation particulière aux entreprises cette année, en leur offrant un concept promotionnel intégré comprenant affiches, bulletins de participation, courriels d'encouragement et visibilité sur le site [www.defitabac.qc.ca](http://www.defitabac.qc.ca). Comme l'an dernier, on prendra les inscriptions par Internet, par télécopieur et par la poste. Les préposées de la ligne *J'arrête !* répondront aux questions sur le Défi ; mais elles aideront aussi les fumeurs dans leur démarche sur demande. Le lancement officiel du Défi se fera à la mi-janvier, conjointement avec celui de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.



## *Info-tabac*

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur [www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca) en formats HTML et PDF. Notre site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
— Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996.  
ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044  
— Courrier électronique : [infotab@cam.org](mailto:infotab@cam.org)

**Si non distribuable :**  
retournez la fiche d'expédition (préadressée au verso) à *Info-tabac*, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7